



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du cadastre et de la géomatique
Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

Aux Communes du Canton de Fribourg

Service du cadastre et de la géomatique SCG
Amt für Vermessung und Geomatik VGA

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 35 56, Courriel : scg@fr.ch
www.fr.ch/scg

—
Réf : DUR / bau / daf
Téléphone: +41 26 305 35 56
Courriel : scg@fr.ch

Fribourg, le 16 décembre 2016

Information aux administrations communales

Informations complémentaires concernant les annonces de permis simplifiés

Madame la Syndique / Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères communales / Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames / Messieurs,

Suite à la lettre du 7 janvier 2016 « Nouveau processus pour la cadastration des bâtiments », nous tenons à vous communiquer quelques améliorations et précisions.

Pour rappel, dès le premier janvier 2016, le ou la géomètre mandaté pour établir la déclaration qui accompagne le certificat de conformité, exigé par l'article 166 al. 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), procède d'office à la cadastration du bâtiment, établit un dossier de cadastration du bâtiment et en informe le Service (voir art. 86 ss LMO).

Lorsque qu'une demande de permis est faite selon la procédure simplifiée et que la construction appelle une modification du plan cadastral (nouvelle construction, modification, radiation), la commune informe d'office le Service du cadastre et de la géomatique (SCG).

Depuis le début de l'année, nous avons reçu pas loin de **500 annonces** de permis simplifiés de la part des communes et nous vous remercions de votre collaboration. Cependant, le SCG a constaté (aussi grâce à vos propositions) que des améliorations peuvent être apportées notamment dans le formulaire d'annonce (tableau Excel).

En effet, le formulaire d'annonce a quelque peu été adapté, c'est pourquoi nous vous invitons à utiliser le dernier formulaire Excel **version 1.9**.

Les communes ont désormais la possibilité de transmettre les annonces de permis simplifiés selon trois manières différentes :

- **Annonce unique** par le formulaire Excel version 1.9 dans le 1^{er} onglet qui se trouve sur le site du SCG. URL (www.fr.ch/scg) sous la rubrique « Télécharger » (en bas à droite).
- **Annonce multiple** par le formulaire Excel version 1.9 identique à l'annonce unique mais dans le 2^{ème} onglet. Si une commune souhaite transmettre plusieurs annonces en une seule fois, elle a la possibilité de compléter le formulaire d'annonce multiple et de transmettre le fichier Excel à l'adresse e-mail suivante : scg_info_perm_simp@fr.ch.
- **Annonce unique** par le formulaire en ligne sur notre site du SCG sous l'URL http://www.fr.ch/scg/fr/pub/documents/pour_les_communes/formulaire_annonce.cfm

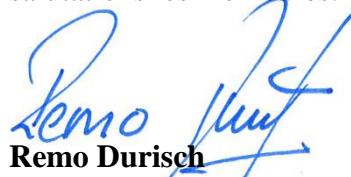
Le suivi de ces annonces garantira une mise à jour de qualité et sans délai des données du Registre foncier et de la mensuration officielle. Le SCG est à disposition pour vous fournir de plus amples informations.

Communication du Service du cadastre et de la géomatique :

Nous vous mettons à disposition une communication de notre Service pour information aux propriétaires de l'obligation de la mise à jour de la mensuration officielle. Nous vous recommandons de la distribuer à chaque fois lors d'un permis de construire.

Nous mettons à disposition des informations également sur notre page web sous l'URL : <http://www.fr.ch/scg> -> « Documents » -> « Pour les communes »

En vous remerciant par avance de l'attention que vous allez porter à ce document et du rôle central que vous jouez dans la gestion des informations sur les bâtiments, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.


Remo Durisch
Géomètre cantonal

Annexe

- Information concernant l'obligation de la mise à jour de la MO pour les bâtiments du SCG

Copie

- Geofribourg